

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 17 janvier 2017**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 18 janvier 2017

D/2017-001

Aujourd'hui, mardi 17 février 2017 à 14 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET et LABORDE et Messieurs BRASSEUR, du PARC et LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Madame BOUILHET

Etaient excusés :

Mesdames LIRE, DARTEYRE, POITREAU JARTY-ROY, BOISSEAU, WALRYCK et RAUX et Monsieur PRADELS



*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

**D-2017/001**

**Convention entre le SIVU BORDEAUX – MERIGNAC  
Et AGROTEC  
Approbation - Autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

AGROTEC, Centre de Ressources Technologiques en Agroalimentaire, est une Association à but non lucratif qui a pour activité principale l'étude, l'analyse, la caractérisation, la mise au point, l'homologation de produits alimentaires ainsi que les process de production associés. Il s'agit d'une initiative publique, soutenue par la région, datant d'une trentaine d'années et implantée à AGEN (47).

AGROTEC propose également la fabrication de séries limitées des produits mis au point en utilisant les outils pilotes de ses halles technologiques et ses laboratoires d'analyses (physico-chimiques et sensorielles) ainsi que des accompagnements personnalisés dans les démarches qualité, organisationnelles. Elle comprend une quinzaine de collaborateurs permanents.

Il vous est proposé d'adopter une convention afin de définir le cadre d'un partenariat permettant au SIVU de bénéficier d'une assistance scientifique et technique à divers projets de développement.

En effet, le SIVU mène un projet stratégique pluriannuel dont une des finalités est de faire coïncider les capacités de production à la croissance démographique des deux villes, dans le respect de la Qualité, de la sécurité alimentaire et des coûts. Ce projet comprend plusieurs actions de développement parmi lesquelles : un système de traçabilité numérique ; l'amélioration de la diversité de l'offre de service (nouvelles recettes...) et son évaluation qualitative (analyse sensorielle) ; l'extension des locaux avec un objectif cible de 35 000 repas/jours etc....

L'objectif essentiel de cette convention est de fixer un cadre général à ce partenariat, étant entendu que chaque action fera l'objet d'une convention spécifique et distincte. Il sera rendu compte, au moins une fois par an, au Comité Syndical, des actions entreprises et accompagnées dans ce cadre.

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, renouvelable.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- ✓ d'approuver le principe du partenariat avec AGROTEC ;
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention à intervenir avec le SIVU Bordeaux – Mérignac et AGROTEC, ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente convention, étant entendu que le SIVU n'est pas soumis à une quelconque clause de confidentialité ou accord préalable de communication de la part d'AGROTEC au nom des règles applicables à la diffusion de données publiques (article 10 de la loi dite CADA).

### LE COMITE SYNDICAL

**Adopte la délibération suivante :**

Article 1 :

Le partenariat technique avec AGROTEC est approuvé

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer la convention à intervenir et tout document afférant à cette affaire dans les conditions précitées.

Voix pour : 6  
Voix contre : 0  
Abstentions : 1

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, *17 janvier 2017*

**La Présidente,**



**Emmanuelle CUNY**